

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 24 septembre 2001-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Bernard FITOUSSI, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Bernard HERGOTT, représentant M. LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Claude COLLIN, CEDRA,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Jean FRANVILLE, CDR 55
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Alain THIZON, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS,

Etaient excusés :

- M. Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 25 juin 2001.

M. COLLIN souhaite que les comptes-rendus soient plus détaillés et plus complets.

Concernant les comptes-rendus de réunion plénière, et suite à une observation de M. FRANVILLE, M. le Préfet précise qu'il ne s'agit pas d'un verbatim. Le bureau décide que les enregistrements sonores seront mis à disposition des membres qui souhaiteraient y avoir accès.

2) Plan de communication du CLIS.

M. WOJCIK rappelle que l'objectif d'un tel plan est de faire connaître régionalement le CLIS et ses missions au plus grand nombre de personnes, afin qu'il devienne l'interlocuteur privilégié du public. Trois agences de communication ont été consultées (Billotte&Co, PM Conseil et TEMA) et ont présenté des propositions de campagne de notoriété chiffrées.

Ces propositions regroupent un certain nombre d'outils, notamment la mise en place d'un numéro azur, l'accès direct au site internet du CLIS, des campagnes de presse (journaux et radios). La commission « Communication » a retenu le projet de l'agence Billotte&Co, plus abouti et répondant parfaitement à la demande émise, pour un coût total sur deux ans d'environ 650 000 francs.

Le bureau approuve le choix de l'agence Billotte&Co et autorise la poursuite des négociations pour la mise en œuvre de la campagne de notoriété, à hauteur de 250 000 francs en 2001 (comprenant la création de visuels, la création d'un nom de domaine internet propre, du matériel d'exposition, la mise en place d'un numéro azur et les honoraires de conseil et de suivi) et 400 000 francs en 2002 (comprenant l'achat d'espace dans la presse professionnelle et consulaire, dans la presse quotidienne, une campagne radio, de l'affichage et l'édition d'un dépliant). Le bureau sera consulté avant tout engagement de la campagne 2002.

3) Propositions pour la formation et le secrétariat scientifique.

- S'agissant de la formation scientifique à destination des membres du CLIS, cinq organismes universitaires régionaux ont été consultés. M. le Préfet fait part de la proposition faite par l'Université Henri Poincaré (UHP) de Nancy, à laquelle se rattache la Fédération de Recherche EST : le programme proposé comporte quatre modules de deux à trois heures chacun portant sur la géologie, l'hydrogéologie, les radioéléments et les matériaux de confinement (plans ci-joint). Les intervenants, enseignants à l'UHP, se déplaceront en Meuse ou en Haute-Marne, pour des groupes constitués de 10 à 12 personnes (plusieurs interventions possibles sur le même thème).

Par ailleurs, l'agence WISE-Paris a également été saisie. Sa proposition est attendue pour le mois d'octobre. M. le Préfet suggère que le programme qui sera proposé soit complémentaire du programme de l'UHP.

Le bureau donne son accord pour la mise en œuvre du programme de formation de l'UHP sur quatre thèmes, en rappelant que les intervenants devront être d'une totale objectivité et tenir compte du niveau de départ des membres du CLIS. Les participants aux premières séances seront invités à évaluer la qualité de l'intervention au regard de ces critères. La proposition de WISE-Paris sera étudiée ultérieurement.

- Concernant le secrétariat scientifique, une seule candidature est parvenue à ce jour. Il s'agit de M. Jérôme STERPENICH, docteur en géosciences, actuellement ingénieur de recherche contractuel au CNRS (physico-chimie), disposant ainsi d'un haut niveau de formation pluridisciplinaire. M. le Préfet précise que le recrutement à mi-temps d'un secrétaire scientifique n'exclut pas le recours à des experts extérieurs.

Suite aux observations de MM. FLEURY et FRANVILLE, le bureau charge un groupe composé de Mme MALFAIT-BENNI et de MM. COLLIN, FLEURY et JAQUET de procéder à l'audition du candidat avant toute décision de recrutement.

4) Projet de décision modificative du budget 2001.

Le projet (ci-joint) est présenté sous sa forme comptable, avec les chapitres d'imputation. Il prend en compte, dans la répartition du reliquat, la campagne de communication, le recrutement d'un secrétaire scientifique et les premières actions de formation. Il prévoit également le remboursement à l'ANDRA de l'avance de 1 000 000 de francs faite en 2000 pour permettre le financement des activités du CLIS avant la mise en place du GIP Objectif Meuse.

Le bureau approuve le projet de décision notifiative qui sera soumis aux membres du CLIS lors de la prochaine réunion plénière le 25 octobre.

5) Questions diverses.

- M. le Préfet fait part de la demande de M. Peter SANDOR, élève de l'ENA, qui souhaite d'une part assister à la réunion du 25 octobre, et d'autre part rencontrer des membres du bureau, dans le cadre de la rédaction d'un rapport dont le thème est « Les interrogations sur l'avenir du nucléaire ». Le bureau ne fait pas d'objection mais demande à être destinataire du rapport.

- M. le Préfet indique que le bilan annuel de l'environnement pour l'année 2000, élaboré par l'ANDRA, est disponible. Le sommaire sera diffusé aux membres du bureau.

- L'ANDRA souhaite associer les membres du CLIS à la définition du projet de Bâtiment d'Accueil du Public (BAP). Compte-tenu de la nécessité de bien démarquer le CLIS et l'ANDRA, rappelée par M. le Préfet et par M. FLEURY, il est proposé de laisser à l'ANDRA la possibilité d'interroger les membres du CLIS individuellement afin de connaître leurs attentes.

Concernant la mise à disposition du CLIS d'un espace d'information dans le BAP, elle sera éventuellement envisagée au vu du résultat de l'enquête menée par l'ANDRA, après la visite du bâtiment par MM. FERNBACH et LAVOCAT, et après consultation de l'Agence Billotte&Co.

- M. le Préfet fait le point sur les séminaires organisés dans le cadre du projet COWAM, une réunion se tenant au Conseil Général de la Meuse le 28 septembre pour préparer l'organisation du séminaire à Bar le Duc, du 28 février au 2 mars 2002. Le CLIS sera co-organisateur de cette manifestation (accord des membres du bureau à l'exception de M. COLLIN).

M. HERGOTT, qui a participé au premier séminaire qui s'est déroulé en Suède du 19 au 22 septembre en présence d'acteurs nationaux, locaux et d'opérateurs, indique que les travaux ont porté sur les processus décisionnels existants, à partir d'études de cas, afin d'en définir les avantages et inconvénients.

M. FLEURY précise que l'AEMHM n'a pas souhaité être présente en Suède, par manque de disponibilité d'une part, et dans l'incertitude de l'impact d'une participation d'autre part. Il souhaite obtenir le compte-rendu du séminaire d'Oskarshamn avant d'envisager une contribution du CLIS, au-delà de la seule participation.

Le bureau charge MM. FLEURY et HERGOTT de réfléchir à une contribution propre au CLIS dans le cadre du projet COWAM.

M. WOJCIK exprime ses doutes quant à l'utilité d'étudier les procédures de décision, dans la mesure où la loi de 1991 elle-même n'est pas aujourd'hui pleinement respectée, notamment en l'absence d'un deuxième laboratoire. Cela crée nécessairement une inégalité de traitement entre les sites qui ne pourra pas être rattrapée.

- M. WOJCIK fait part de l'étonnement de certains membres du bureau suite aux propos tenus par M. LE BARS, Président de l'ANDRA dans un article paru dans le Journal de la Haute-Marne du 3 juillet, selon lesquels le CLIS ne serait pas capable de poser les bonnes questions.

M. PIGUET estime que les propos de M. LE BARS n'ont pas été correctement retranscrits, son intention étant seulement de souhaiter que le CLIS se dote d'un secrétariat scientifique.

- M. FLEURY demande à ce que soit inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du bureau la présentation du programme scientifique de l'ANDRA et la question d'une éventuelle évaluation de ce programme par un organisme indépendant (ce programme fera l'objet d'une question d'actualité de la part de Mme MALFAIT-BENNI lors de la séance du Conseil Général du 25 septembre).

M. PIGUET indique que le programme scientifique a été présenté au Conseil scientifique de l'ANDRA en juin. M. le Préfet demande à ce qu'il soit présenté aux membres du bureau du CLIS, avec un débat sur la possibilité de procéder à une contre-expertise.

- M. FRANVILLE revient sur la réponse apportée par la CNE à la question de l'extension éventuelle du périmètre d'étude géologique. Cette réponse confirme la nécessité d'envisager des recherches sur un périmètre plus étendu que celui de l'actuel laboratoire.

M. PIGUET, en réponse à M. WOJCIK, estime que la mise en œuvre de recherches étendues est prématurée. Avant toute chose, il convient de vérifier que les recherches en laboratoire confirment les interprétations des résultats de la campagne sismique. Une telle étape est encore lointaine.

Selon M. FRANVILLE, l'ANDRA disposerait d'éléments supplémentaires confirmant l'existence de la double faille d'Echenay, avec une direction nord-sud. M. PIGUET indique qu'il n'a pas connaissance de ces données mais qu'il procédera à une vérification.

- M. FRANVILLE observe qu'un rapport de la NAGRA (équivalent suisse de l'ANDRA) sur les recherches à mener dans le laboratoire de Grimsel, nécessitant l'utilisation de sources radioactives (avec un échantillonnage complet) prévoit des études sur plusieurs dizaines d'années.

- M. FRANVILLE constate qu'une étude visant à établir un baromètre de la santé des Lorrains va être réalisée prochainement, et concernera certains cantons meusiens. Il s'interroge sur la possibilité d'étendre cette étude aux deux départements. Mme MALFAIT-BENNI est également intéressée par l'aspect sanitaire (point zéro).

M. le Préfet rappelle que la DRASS était intervenue en bureau et devait suivre cet aspect. Elle sera contactée afin de faire le point.

- Concernant les actions du GIP Objectif Meuse, qui n'ont toujours pas fait l'objet d'une communication au CLIS, M. FRANVILLE s'interroge sur la participation du GIP au financement des soutiens à la filière bovine.

M. le Préfet reprend le cadre dans lequel s'inscrit cette politique de soutien (dispositif départemental venant en complément d'un dispositif national) et confirme que le GIP a bien vocation à participer financièrement à ce type d'actions, conformément à la charte de développement qu'il a élaborée.

6) Date du prochain bureau.

Elle sera fixée ultérieurement, après consultation téléphonique des membres.